

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : avril, mai, juin 2022

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Conférence dans le cadre du cours "Études d'impacts" à l'Université de Montréal.	8 au 13 avril 2022	Montréal	148,25					
Philippe Bourke	Président	Conférence dans le cadre du cours "La gestion des parties prenantes" à l'Université de Montréal.	2 au 6 juin 2022	Montréal	159,85					
Marie-Hélène Gauthier	Vice-Présidente	Rencontre préparatoire concernant la consultation ciblée sur la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti	2 au 4 mai 2022	Québec	225,58	232,64				
Marie-Hélène Gauthier	Vice-Présidente	Présider, les audiences publiques de la consultation ciblée sur la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti	16 au 20 mai 2022	Île d'Anticosti	2417,7	242,74	310,50	31,39		

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.